

Tous Titres

Quotidien Le Courrier de l'Ouest du 27 février 2023

Quotidien Le Maine Libre du 27 février 2023

380 mots

# Les lycées agricoles se convertissent au bio

« Niveau écologique, c'est une bonne chose, mais niveau économique, ça peut être pénalisant » : au lycée agricole normand de Brémontier-Merval, les élèves apprennent sur une exploitation bio. Mais pour beaucoup, transition rime encore avec complications.

Valentin, en terminale STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), a vu des agriculteurs être « pénalisés » quand des pesticides ont été interdits, synonyme de baisses de rendements. « Il faut bien nourrir les gens », s'inquiète ce fils d'agriculteur.

Mais l'exploitation du lycée du Pays de Bray lui montre qu'un autre modèle était possible : moins de volumes et plus de bénéfices en s'affranchissant des produits chimiques et en passant les vaches au « tout herbe » pour leur alimentation.

« Nous, on devait acheter du tourteau » (résidu issu de la pression d'un oléagineux, souvent le soja) pour les nourrir, « ici, ils sont autonomes », souligne le lycéen de 17 ans.

« Le modèle de mon père, il marche pour l'instant. À l'avenir, je suis pas contre des modifications. Tant qu'on s'en sort. Parce que l'environnement, c'est bien, mais il faut pouvoir se dégager un revenu. », insiste l'agriculteur en devenir.

Pour Romain Antoine, responsable du troupeau, les enfants d'agriculteurs conventionnels passent par différentes étapes, « comme pour le deuil : le déni, la colère... Ils cherchent des excuses, ils pensent qu'on a plus de subventions parce qu'on est un lycée. »

Depuis 2014

Mais selon les salariés et la direction, les chiffres finissent par les convaincre. Depuis le passage au bio, l'exploitation est dans le vert, avec 150 000 € de bénéfices annuels.

Les vaches produisent moins mais le fromage est vendu plus cher. Les bêtes pâturent quasiment toute l'année, entre les pommiers, devant un château normand du

XVII<sup>e</sup> siècle qui abrite les salles de classe.

La notion de « développement durable » a été introduite en 2010 dans les textes régissant l'enseignement agricole. La « diversité des systèmes de production » en 2014 et la « sensibilisation au bien-être animal » en 2018.

Depuis 2014, les établissements doivent « enseigner à produire autrement ». D'ici 2025, leurs exploitations devront être converties au bio (27 % des surfaces le sont actuellement), certifiées « haute valeur environnementale » (36 % actuellement) ou SIQO (pour « signe d'identification de la qualité et de l'origine »).



L'enseignement bio se développe en lycée agricole. AFP